№ 58 — 15me année

Le numéro 5 centimes

Mardi, 29 Mai 1917

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro . . .	15.—	7.80	4.40

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 0.75 par semestre pour la Suisse et fr. 2.70 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace .	0.10	0.20	0.30
Réclame		0.40	

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" Sion.

bonne

à tout faire bien recommandée est demandée tout de suite dans bonne famille de Lausanne.

S'adr. sous chiffre G 18586 C. à l'**Agence suisse de publicité J. Hort, Lausanne**

Pur jus de pommes

cidre extra à 45 francs les 100 litres. Futs prêtés.

Agence commerciale vaudoise RENENS.

Bonne affaire

à vendre dans localité industrielle des bords du Léman, immeuble avec épicerie, mercerie, ganterie, bureau du sel, en 1916. **45.060 fr.** d'affaires, pas de reprise de clientèle.

Agence commerciale vaudoise, RENENS.

Agriculteurs Viticulteurs

Jusqu'à épuisement du stock:

Bouillie Schlœssing
Bouillie 65 0|0
Bouillie soufrée
Poudre cuprique
Soufre

Au Parc avicole - SION

▲▼▲▼▲▼▲▼▲▼

On cherche

bons

tonneaux

d'occasion de 6 à 700 litres, si possible avec porte.

Adresser offres à **Fabrique de conserves, Saxon**

▲▼▲▼▲▼▲▼▲▼

Sommelière expérimentée

connaissant bien le service et les langues, cherche place pour halle, billard ou terrasse restaurant.

S'adresser à **A. N. Hôtel Johanniterhof** Lucerne.

On demande

pour la France

agriculteurs 80 fr. par mois
jardinier fleuriste 90 fr. p. mois
jardiniers à 4 branches 220 fr.
viticulteurs 60 fr. par mois.

pour la Suisse

1 garçon jardinier pour Lavey les Bains;
2 vachers, saison d'été
4 filles de ménage; vie de famille.

Bureau de placement BAGNES

A vendre en VALAIS, une

scierie électrique

dans le centre des bois Bonne occasion,

Ecrire sous **P. 548 S. Publicitas S. A. Lausanne.**

Jeune homme

de 22 ans, fort, intelligent et recommandable, cherche place chez un agriculteur du Bas-Valais. Il sait traire et soigner les chevaux.

Adresser offres au bureau du journal.

N'achetez pas de machines à coudre

avant d'avoir examiné notre excellente machine « HELVETIA » avec cannette centrale immobile, ou avant d'avoir demandé notre catalogue. Cette machine coud en avant et en arrière, elle brode et reprise; elle est munie de tous les accessoires pratiques. Construction simple et très solide, maniement facile. Nombreuses attestations. Garantie réelle. Berne 1914: Médaille d'Or. Prix modérés. Facilités de payements. Machines ordinaires depuis fr. **65.** Fabr. Suisse de mach. à coudre, LUCERNE (la seule en Suisse). Demandez notre grand cat. illus. Où l'on ne connaît pas notre représ. s'adresser direct. à la Fabrique.

MUNITIONS

Nouveaux contrats importants de longue durée pour plusieurs millions de pièces en laiton et acier sont à passer.

S'adresser à HUGUENIN et Cie, 21 Avenue de Morges à LAUSANNE, en indiquant le matériel disponible et l'importance de l'atelier.

La CRISE du GAZ

n'existe plus si vous employez le réchaud à pétrole d'acier brasé

PRIMUS

sans mèche **sans fumée**

Met en ébullition 1 litre d'eau en 3 minutes.

Consomme pour 5 centimes de pétrole par heure.

Grande économie de combustible — Solidité incomparable.

Dans les autres localités de la Suisse romande, nous indiquerons les magasins de vente sur demande.

ZOBEL & Co ZURICH

LA SUISSE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

LAUSANNE
Fondée en 1858

Renseignements sans frais par
ALBERT ROULET
Agent général
Sion

Assurances sur la Vie avec ou sans participation aux bénéfices
Assurances combinées vie et accidents
Assurances individuelles contre les accidents
Assurances de responsabilité civile vis-à-vis de tierces personnes
Rentes viagères

JAMBONS

fumés, pour cuire, très bonne qualité, au prix de fr. 5.50 le kg.

TH. FUCHS, Thalwil (Zurich)

Envoi seulement par pièce **de 4-8 kilos**, et cela jusqu'à épuisement.

Bons manœuvres

sont demandés pour travail aux fours électriques; entrée immédiate.

Gain journalier au début, environ **fr. 6.50** et plus; durée du travail 8 heures par jour ou nuit.

Avec l'autorisation du gouvernement, de jeunes ouvriers robustes peuvent être employés à ce service s'ils sont âgés d'au moins 16 ans, à des conditions très avantageuses.

Société Anonyme pour l'industrie de l'Aluminium, SUCCURSALE de CHIPPIS **(gare Sierre)**

ASPASIA
PRODUIT SUISSE

La lotion à la sève de bouleau Aspasia est le remède le plus efficace contre la chute des cheveux. Par un emploi régulier, il augmente la croissance et rend la chevelure souple et brillante

ASPASIA S. A. savonnerie et parfumerie, Winterthour.

Café

Centre de la ville

à Lausanne, plein centre, à remettre établissement public de très bonne réputation et faisant malgré la guerre de bonnes recettes, **pour cause de départ nécessité par des affaires de famille.**

Pour renseignements, s'adresser à O. GARNIER & L. CHARBON, rue Haldimand 2, à Lausanne.

On demande Bonne cuisinière

Gages, 100 francs par mois.

Entrée de suite.

S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

A vendre

8000 litres Fendant 1er choix.

S'adresser au journal qui indiquera.

On demande

pour le 1er juin **une fille de cuisine une fille de chambre** sérieuses et honnêtes sachant bien le service des chambres et de table.

Gages 30 à 35 fr. et pour la fille de cuisine 20 fr.

Bonne occasion d'apprendre la cuisine.

S'adresser à PENSION ROCHEMONT, CHAILLY s. Lausanne.

L'école de commerce

Rochat-Burdin

23, Rue des Allemands, Genève prépare rapidement et aux meilleures conditions pour les emplois de

Sténo-Dactylographes
Caissiers, Comptables
Correspondants

Nouveaux cours en mai. Durée 3 mois.

Demandez le prospectus gratuit

Tout le monde parle de la Semaine des Conserves au „Mercure".

Docteur E. BOURQUIN

Médecin-Oculiste

Elève des Professeurs HAAB et FICK (Zurich
DUFOUR et GONIN (Lausanne)
Ancien Interne de l'Hôpital de l'Asile des Aveugles

reçoit dès maintenant

Mornex, 1 - Bas du Petit-Chêne - **Lausanne**
de 2-4 heures et sur rendez-vous.

Téléphone 16.83

Fabrique: Téléphone 35 — Magasins: Téléphone 105

FABRIQUE DE MEUBLES

REICHENBACH Frres

S. A., SION

Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers

Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente

Devis sur demande — **Vente par acomptes**

Belle graisse à fondre

à fr. 4.20 le kg.

Beau Bouilli	à fr. 1.40, 1.60 et 1.90	la livre
Bôti de bœuf	1.80, 2.— et 2.10	»
Bœuf salé extra	1.40, 1.60 et 1.90	»
Porc salé	1.70, 2.— et 2.30	»
Ragoût de bœuf ou de veau	1.40 et 1.70	»
Belles tétines fraîches et salées	1.20	»

—o CHARCUTERIE o—

Saucissons vaudois très secs	à fr. 3.—	la livre
Saucisses au foie et aux choux	» 2.50	»
Beaux jambons b. fumés de 5 à 10 kg.	2.80	»
Lard de jambon bien fumés	2.80	»

Cervelas 0 fr. 30 la pièce ou 3 fr. 50 la douzaine

—o COMESTIBLES o—

Poulets depuis 2 fr. la pièce ou fr. 4.50 le kilog.
Canards, à fr. 3,50 le kg. — Oies, à fr. 3.50 »
Dindes à fr. 4 le kg. — Dindonneau à fr. 4 »

Occasion très bon marché

Ragoût ou sauté de lapin à fr. 3,60 le kg.

12 boîtes de sardines à l'huile à fr. 10 la douz.

Vu la hausse de tout, ce dernier article est particulièrement recommandé pour faire des réserves.

MAISON

HENRI HUSER

GARE DU FLON — **LAUSANNE** — TELEPHONE 31.20

Expéditions par retour du courrier, contre remboursement.
Pour éviter toute confusion, prière de bien indiquer le prix de la marchandise désirée.
Les commandes de graisse seules ne seront effectées qu'après les commandes accompagnées d'un autre article.

J'OFFRE

sans engagement, pour consommation personnelle en Suisse, aussi longtemps que le gouvernement en permettra l'expédition:

Huile comestible	fr. 5.—	le litre
Huile d'olive	» 5.50	
Prima graisse à cuisiner marque A. Z.	» 5.50	le kilo
Pâtes tessinoises	» 1.10	
Pâtes tessinoises supérieures	» 1.16	
Lard de poitrine salé « Armours »	» 3.80	
Lard de poitrine fumé « Armours »	» 4.20	
Coques molles	» 3.50	
Noix	» 1.70	
Savon mou blanc	» 0.70	
Prima flocon d'avoine	» 1.30	

A. F. ZULLIG, LUGANO-PARADISO

APPAREILLAGE POUR EAU ET GAZ

Installations sanitaires — **Ferblanterie - Couverture**
Zinguerie - Plomberie — **Entretien de toitures**

La Tour de Peilz, Vevey, **LOUIS MONTET** La Tour de Peilz, Vevey

„LES SAPINS" Avenue de Tramélaz — Téléphone 403

Tirage déjà le 7 et le 9 juin

Une importante chance de gain

est offerte par la

Grande **Loterie d'Argent**

garantie par l'Etat de HAMBOURG

car nouvellement elle a été munie de gains beaucoup plus nombreux et bien plus gros, que jusqu'ici

consistant en 100000 Billets, dont 46020 Lots
8 primes et 10000 Billets gratuits
partagés en 7 classes.

La somme totale des prix s'élève à

Treize Millions 731000 Marcs

Le plus gros lot au cas le plus heureux sera de

1000000

Un million Marcs

spécialement

1 à	500000	=	500000
1 à	300000	=	300000
1 à	200000	=	200000
1 à	100000	=	100000
1 à	90000	=	90000
2 à	80000	=	160000
2 à	70000	=	140000
2 à	60000	=	120000
2 à	50000	=	100000
2 à	40000	=	80000
2 à	30000	=	60000
7 à	20000	=	140000
3 à	15000	=	45000
16 à	10000	=	160000
56 à	5000	=	280000
128 à	3000	=	384000
212 à	2000	=	424000
525 à	1000	=	525000
639 à	500	=	319000
28439 à	250	=	7109750

15986 à 7500, 6000, 4000250
400, 300, 220, 200, 175, 150, etc

Un plan officiel, où l'on peut voir la manière dont les gains sont distribués dans les différentes classes, comme aussi les mises retives, sera joint gratis à tout ordre et après chaque tirage, des listes officielles seront envoyées à nos clients sans qu'ils aient besoin de les demander.

Le paiement des prix est effectué promptement et sous la garantie de l'Etat.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent, le prix pour un est

entier billet orig. Fr. 9.—
demi „ „ „ 4.50
quart „ „ „ 2.25

contre mandat de poste ou de remboursement.

Vu l'énorme chance de gain les billets seront certainement vite épuisés et c'est pourquoi nous prions de nous faire parvenir les commandes le plustôt possible.

Kaufmann & Simon
Maison de banque et change
à Hambourg.

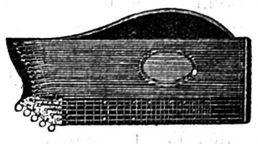

INSTRUMENTS DE

MUSIQUE

EN TOUS GENRES
CHOIX UNIQUE. GARANTIE
VENTE A TERME
DEMANDEZ LE CATALOGUE

Hug & Cie

BALE 20

— MAISON FONDÉE EN 1807 —

Coffres-forts

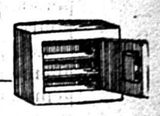

incombustibles depuis Fr. 75.— murer dep. Fr. 60.—
F. TAUXE
Malley-Lausanne.

Fabr. de Fourneaux Sursee

Offre les meilleurs POÊLES POTAGERS A GAZ ET A CHARBON LESSIVEUSES

Catalogue Gratuit!

Succ. Lausanne 4 Place de la Riponne

J.-B. SAUTHIER, représentant, Sion

Grand Conseil

Séance de relevée de vendredi 25 mai

Présidence de M. J. Zen-Ruffinen

Département militaire

A la séance de relevée de vendredi, on a liquidé une avalanche de recours en grâce; il n'y avait pas moins de 25 pensionnaires de l'Etat désireux de changer de régime et d'aller respirer librement le grand soleil de mai.

La gestion du Département militaire a ensuite été approuvée. La commission a demandé au Conseil d'Etat si la perception des taxes militaires ne devrait pas être mise dans les compétences du Département des finances, mieux à même de fixer les chiffres de ces taxes.

M. le conseiller d'Etat Burgener répond que, au fédéral et dans les autres cantons, cette question relève du Département militaire. Le Conseil d'Etat examinera de nouveau la chose, mais attendra que la loi fédérale sur la matière soit revisée avant de présenter ses conclusions.

M. le député Escher demande s'il est exact que l'on s'attend pour cet été à la mobilisation des troupes d'élite, de landewehr et de landsturm en Valais. Il en résulterait de gros inconvénients pour l'agriculture. Dans l'affirmative, le Conseil d'Etat est invité à faire à Berne des démarches pour que l'on conserve à l'agriculture les bras nécessaires.

M. Burgener ,chef du Département militaire, répond ne rien savoir de ce projet. En tous cas, il peut rassurer l'assemblée: le gouvernement fera éventuellement les démarches que commanderont les circonstances.

M. le député Evéquoz expose qu'un bataillon de landwehr attaché à St.-Maurice doit de nouveau être mobilisé cet été; il ignore si cette mobilisation coïncidera avec la mobilisation de l'élite, ce qui serait très préjudiciable à l'agriculture. Le peuple suisse ne comprend vraiment pas que l'on mobilise autant de monde aux forts de St.-Maurice, qui paraissent cependant à l'abri de toute surprise.

M. Burgener croit que le régiment 6 sera licencié vers la mi-août. Il estime également que les manœuvres projetées dans la région de St.-Maurice n'ont pas leur raison d'être. Comme par le passé, le Département et le Conseil d'Etat feront tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser l'agriculture.

Le Grand Conseil adopte une proposition Evéquoz-Escher, invitant le Conseil d'Etat à faire des démarches auprès de qui de droit pour que les bataillons valaisans de landwehr ne soient pas mobilisés avant la fin octobre, en raison de la circonstances surtout que les troupes valaisannes d'élite ont déjà été mobilisées durant la bonne saison.

M. le député Graven voudrait que le Département fît également des démarches pour qu'une partie des chevaux et mulets mobilisés fussent rendus à l'agriculture.

L'ensemble de la gestion du Conseil d'Etat pour l'année écoulée est approuvée, et, de même, le rapport du Tribunal cantonal.

La commission présente encore le postulat suivant:« Vu l'intention annoncée par le Conseil d'Etat de mettre à l'étude la question de la protection ouvrière, la commission invite le Conseil d'Etat à étudier conjointement l'établissement de tribunaux de prud'hommes. »

*

Séance de samedi 26 mai

Présidence de M. J. Zen-Ruffinen, pr.

Enseignement agricole

Samedi le Grand Conseil reprend l'examen de la loi sur l'enseignement agricole au chapitre traitant des écoles d'hiver.

L'art. 7 prévoit que la durée de ces cours sera de 4 à 5 mois. La commission propose d'y ajouter: « Pendant deux années consécutives ». Adopté.

L'art. 8 prévoit la création d'une école cantonale d'agriculture qui servira en même temps de station d'essais arboricoles, avec cours spéciaux pour toutes les branches agricoles intéressant le pays. Adopté.

Les art. 9 à 12 sont adoptés; ils se rapportent à l'école cantonale.

L'art. 12 institue des cours itinérants dans les différentes régions du canton. Adopté.

On passe au chapitre consacré à l'enseignement agricole et ménager aux jeunes filles. Des notions de cet enseignement seront donnés dès l'école primaire et poursuivis plus tard par des cours spéciaux. Les communes auront l'obligation quand les inscriptions seront suffisantes d'instituer ces cours.

Il est prévu que les institutrices primaires devront posséder un brevet d'enseignement ménager et agricole; dans ce but la durée de l'école normale pourra être prolongée.

Le rapporteur allemand de la commission M. Escher, voudrait que ce soit l'Etat et non les communes qui crée les écoles ménagères post-scolaires.

M. Troillet, chef du Département de l'Intérieur n'est pas d'accord avec cette proposition qui est écartée.

La subvention de l'Etat au paiement du personnel enseignant des écoles ménagères pourra aller jusqu'au 50%.

Les jeunes filles devront recevoir un enseignement leur permettant de contribuer intelligemment à la bonne tenue d'une exploitation rurale; pour les démonstrations pratiques, on utilisera les domaines qui seront annexés à l'école cantonale, pendant les vacances des jeunes gens, ou ceux qui pourraient être adjoints aux écoles régionales d'hiver.

Les derniers articles de la loi sont adoptés sans modifications importantes.

M. Dallèves demande au Conseil d'Etat d'indiquer également dans la loi quelle sera la portée financière de celle-ci.

M. Troillet déclare accepter cette invitation.

M. Seiler, chef du Département des Finances, est aussi d'avis qu'on ne peut pas demander au peuple un crédit illimité pour cette loi et qu'il faut que le montant des dépenses prévues soit indiqué.

La proposition de M. Dallèves est votée. Le Conseil d'Etat fera le nécessaire d'ici aux seconds débats.

M. Escher demande l'institution de bourses d'études en faveur des jeunes gens pauvres qui voudraient se vouer au professorat agricole ou devenir ingénieurs ruraux.

M. Troillet est d'accord d'examiner cette question.

Délimitation d'alpages

M. Henri de Werra invite le Conseil d'Etat à présenter à la session de novembre un projet de décret délimitant l'attribution des alpages de Salenfe et de Clusenfe entre les communes intéressées.

M. Troillet rappelle que cette question n'est pas nouvelle; le Grand Conseil avait déjà précédemment nommé une commission pour l'étudier. Aujourd'hui, à cause des forces motrices de Salenfe, la question revêt encore une plus grande importance. Le Conseil d'Etat présentera le projet de décret demandé pour la session de novembre.

Améliorations foncières

On aborde en seconds débats l'examen de la loi prévoyant le subventionnement de l'Etat aux améliorations foncières.

Cette subvention s'étendra aux remaniements parcellaires, aux desséchements, colmatages, constructions et réfections de canaux d'irrigation, création de chemins de dévestiture, construction d'étables, de fromageries, de canalisations, d'abreuvoirs dans les alpages, remise en culture de terrains dévastés par les eaux,l es avalanches et mesures préventives contre ces désastres.

Dans le but d'encourager et de faciliter les réunions parcellaires, la commission propose d'autoriser les teneurs de registres de passer tous les actes d'échange et de vente de propriétés, quelle qu'en soit la valeur. Actuellement on sait que les actes dépassant la valeur de 1000 francs doivent être faits par un notaire. Elle demande en outre que ces transactions soient dispensées des droits fiscaux.

M. Seiler, chef du Département des Finances, tout en reconnaissant les excellentes intentions de la commission, trouve sa proposition dangereuse. Il y a beaucoup de récriminations contre la manière avec laquelle nombre de teneurs de registres rédigent les actes et l'on veut encore étendre leur compétence dans ce domaine en les autorisant à remplacer les notaires pour toutes les transactions quelle qu'en soit la valeur.

M. Seiler regrette que la commission ne lui ait pas fait part de sa proposition et qu'elle l'ait formulée à la veille de la clôture du Grand Conseil. Si le Grand Conseil devait être du même avis que la commission, il demanderait à ce que l'examen de la loi soit ajourné à la session de novembre. Cela peut se faire sans inconvénient puisqu'elle pourra quand même être soumise au peuple pour le mois de d'écembre.

M. Troillet, Chef du Département de l'Intérieur, reconnaît que la proposition de la commission réalise un grand progrès; elle ne peut pas être refusée sans examen.

M. Graven, président de la commission, explique que la disposition introduite par elle, vise surtout les communes de la montagne où le terrain est extrêmement morcelé. Ce sont des députés de ces communes qui en ont fait la demande. Il ne s'oppose pas au renvoi, tout en le regrettant, car la mise en vigueur de la loi cette année, aurait permis de mettre en œuvre sans retard nombre de projets d'améliorations foncières qui n'attendent que la subvention cantonale.

Le renvoi à la session de novembre est voté.

M. Closuit ne veut pas être censeur

Il est donné lecture d'un télégramme de M. Closuit, de Martigny, déclarant qu'il n'accepte pas les fonctions de censeur de la banque cantonale auxquelles le Grand Conseil vient de l'appeler.

Le président du Grand Conseil pense que cette décision n'est pas irrévocable et que des démarches auprès de M. Closuit le feront revenir sur sa détermination. En tout cas, le Grand Conseil ne peut pas procéder à une nomination en cette session.

Achat d'une maison

Le Grand Conseil accorde au Conseil d'Etat l'autorisation d'acheter la maison de l'hoirie Bonvin à Sierre au prix de fr. 33.000 pour le poste de gendarmerie de cette commune.

Naturalisations

La naturalisation valaisanne est accordée à Eugène Friedrich, de Mulhouse, domicilié à Monthey, et à sa famille, ainsi qu'à Cerutti Jean et famille, italien, bourgeois de Guttet.

Pétitions

Le Grand Conseil prend acte d'une pétition de bourgeois de Saas exposant que la séparation de Saas en quatre communes a gravement lésé leurs droits bourgeoisiaux. Le Conseil d'Etat examinera cette question et une commission du Grand Conseil se rendra sur place.

Une indemnité de fr. 3000 est accordée à la veuve du gendarme Jérémie Mayor, victime d'un accident, à Hérémence.

Une requête des juges-instructeurs et des greffiers demandant une allocation supplémentaire à cause du renchérissement de l'existence est renvoyée à la session de novembre, le Conseil d'Etat n'ayant pas encore pu donner son préavis.

Mines

Des concessions sont accordées: à M. Jules Métral, à Martigny pour une mine d'anthracite sur territoire d'Orsières et de Liddes et à M. Aloïs Heinzen pour une mine de graphite et d'anthracite à Ferden.

En outre, le Conseil d'Etat reçoit pleins pouvoirs pour accorder diverses autres concessions de mines d'anthracite lorsque le délai légal sera échu.

Taux d'impôt

Les communes suivantes sont autorisées à percevoir un taux d'impôt dépassant le 8⁰/₀₀.

Granges, Hôthen, Chalais, La Bâtiaz.

Ligne du Tonkin

M. Gustave Curdy développe son interpellation concernant l'état de la ligne St-Maurice-Bouveret:

La région montheysanne caressait bien des espérances sur l'ouverture du Simplon pour améliorer sa voie ferrée; la députation de Monthey à cette époque, a également apporté sa part à l'établissement de l'œuvre. Aujourd'hui on peut affirmer que cette grande ligne internationale n'a pas reçu le trafic auquel on pouvait s'attendre et auquel elle a droit, par suite d'un parti pris des C.F.F. On ne peut pas admettre qu'une administration fédérale puisse prétériter les intérêts de toute une région. Les chemins de fer suisses au peuple suisse! ce sont des promesses de veille de votation.

Passons aux observations spéciales: notre ligne St-MauriceBo-uveret est appelée ligne du Tonkin. Nous croyons que c'est même faire injure aux chemins de fer tonkinois de les comparer à la ligne de Monthey. D'abord les horaires sont établis de façon pitoyable; ainsi le premier train part du Bouveret à 6 h. du matin et il est obligé de stationner 20 à 25 minutes à St-Maurice avant le train correspondant. Le motif, nous l'ignorons.

Comme matériel, nous avons des voitures couvertes de rouille, déambulant péniblement; la ligne de Monthey est, pourrait-on dire, l'hospice des vieillards du matériel des C.F.F. Que dire des gares? Elles ne sont pas belles; la gare du Bouveret a été construite provisoirement il y a plus de 60 ans; les constructions de nos alpages sont mieux que cette gare; des réclamations ont été faites aux C.F.F.; elles sont restées lettre morte. Les C.F.F. en sont encore, dans cette station, à l'éclairage au pétrole. Mais c'est au point de vue des correspondances qu'éclate le plus vivement le génie des C.F.F. Ces derniers ne font rien pour assurer une correspondance normale avec la rive française du lac. Lorsqu'on réclame, ils répondent qu'ils se heurtent à une fin de non recevoir du P.L.M. Peut-être devrons-nous acheminer désormais nos réclamations sur Paris si nous voulons obtenir un résultat...

Enfin, il a été créé à St-Gingolph une halte, grâce aux pressantes sollicitations cantonales et communales. Il est à craindre que cette halte ne soit de nouveau supprimée à la fin de la guerre, comme les C.F.F. en ont manifesté l'intention.

L'interpellant conclut en priant instamment le Conseil d'Etat de faire des démarches pressantes pour que cette halte soit maintenue après la guerre et qu'elle soit dotée d'une salle d'attente.

Il demande que les clauses de la convention franco-suisse concernant la correspondance des trains reçoive une meilleure application de la part des C.F.F.

Enfin que la ligne St-Maurice-Bouveret, au point de vue du matériel et des gares soit améliorée.

M. Kuntschen, Chef du Départ. des Travaux publics, répond. Il constate que la demande de M. Curdy n'est pas précisément une interpellation, parce qu'elle ne concerne pas des actes de la gestion du Conseil d'Etat. C'est plutôt une motion. Le gouvernement accepte cette motion et est prêt à faire les démarches sollicitées. Mais il faut que les intéressés formulent par écrit une requête contenant en détail tout ce qu'ils demandent. Parlant de la halte de St-Gingolph, il fait savoir qu'à la suite de l'intervention du Conseil d'Etat, les C.F.F. ont consenti à prolonger éventuellement après la guerre le maintien de cette station. Il donne l'assurance que le gouvernement cantonal fera tout ce qui dépend de lui pour obtenir des améliorations à la regrettable situation actuelle de la ligne du Bouveret.

M. Curdy reconnaît que le gouvernement a toujours fait son devoir pour donner suite aux désirs des populations montheysannes; il remercie M. Kuntschen et dit qu'il maintient ses griefs contre les C.F.F. Ces griefs seront transmis en détail par écrit au Départ. des Travaux publics.

L'interpellation est ainsi liquidée.

Interpellation sur l'attentat de Chippis

M. Leuzinger développe une seconde interpellation demandant au Conseil d'Etat s'il est exact qu'au moment de l'attentat de Chippis, l'autorité militaire fédérale ait décidé l'envoi de troupes sans consultation préalable du gouvernement cantonal; s'il est exact que le Conseil fédéral propose, pour la surveillance des usines de Chippis, la levée d'un bataillon valaisan de landsturm et quelles mesures a prises ou compte prendre à cet égard le Conseil d'Etat.

L'interpellant tient d'abord à préciser qu'il n'est guidé par aucune intention hostile vis à vis de la Société pour l'industrie de l'Aluminium dont il apprécie trop les bienfaits économiques pour le canton. Il réprouve de la façon la plus absolue l'odieux attentat, qui a failli détruire une partie des usines et causer la perte de nombreuses vies humaines, attentat qui doit être attribué à une œuvre de vengeance d'un inconscient. Mais le souci d'éviter tout élément de surexcitation ne peut pas faire oublier que nous sommes les mandataires du pays et c'est l'amour du pays qui nous a engagé à poser ces questions au Conseil d'Etat.

Le jour même où a été commis l'attentat arrivait des forts de St-Maurice une troupe envoyée par l'autorité militaire fédérale. Or, en matière de police, cette dernière n'avait le droit d'agir qu'après consultation et acceptation du gouvernement valaisan. Cela n'a pas été fait. Le Conseil fédéral est intervenu dans les compétences cantonales. Il ne devait le faire que s'il était démontré que l'autorité cantonale se trouvait dans l'impossibilité de prendre les mesures nécessaires. Nos ancêtres se sont battus pour la liberté et aujourd'hui nous laisserions s'émietter la souveraineté cantonale? Nous devons protester chaque fois que cette dernière est méconnue.

En second lieu, nous avons actuellement sous les drapeaux tous nos soldats d'infanterie et d'artillerie et ceux des armes spéciales. Nos agriculteurs souffrent gravement du manque de bras. Nos campagnardes doivent s'astreindre à des travaux très durs, au-dessus de leurs forces; la santé de la population souffre de ce surmenage. C'est dans ce moment pénible que nous apprenons que les vieux paysans vont encore être obligés de se mettre au service de l'armée et d'aller garder les usines de Chippis. Il s'agit ici d'un service de police. Est-ce que la gendarmerie ne serait pas suffisante? et si cela est, est-ce que les troupes déjà en service ne sont pas suffisantes pour assurer ce service? Est-il bien nécessaire de lever encore des troupes?

M. Burgener, Chef du Départ. militaire: Je réponds volontiers à l'interpellation Leuzinzinger et consorts afin de prouver que le Conseil d'Etat entend défendre les intérêts du peuple valaisan et la souveraineté cantonale.

Il est exact que le jour de l'attentat, des troupes des forts de St-Maurice ont été dirigées sur Chippis par ordre de l'Etat-major de l'armée pour y exercer la surveillance. L'intervention de l'autorité militaire fédérale s'est effectuée à l'insu du Conseil d'Etat. Ausssi, ce dernier s'est-il occupé de la question et a-t-il décidé de protester énergiquement contre cette intervention des organes militaires de la Confédération dans un domaine réservé à la compétence du canton. Par lettre du 4 mai, le gouvernement valaisan a exprimé au Conseil fédéral son étonnement de la mise en mouvement de l'appareil militaire; rien ne justifiait une intervention de l'armée; aucune effervescence n'avait été signalée en ce moment. Il a déclaré que cette intervention à son insu constituait une offense à notre souveraineté et était inconstitutionnelle et qu'il était à souhaiter que des malentendus de ce genre qui surexcitent les esprits ne se produisent plus dans l'intérêt de la bonne harmonie confédérale. Le 9 mai, le Conseil d'Etat recevait de Berne une réponse expliquant que le fait de cette mobilisation était dû à un malentendu. Le Directeur de l'usine de Chippis avait demandé, directement, le 1er mai, au matin, au dépatement militaire fédéral l'envoi de la troupe et M. Décoppet avait aussitôt transmis cette demande à l'Etat-major de l'armée. Dans la hâte du moment, on avait oublié d'avertir le gouvernement valaisan.

Le Département militaire fédéral a également fait observer qu'il y avait des intérêts nationaux en jeu dans l'usine de Chippis.

Nous voulons bien prendre acte de ces excuses et espérons que des procédés de ce genre ne se renouvelleront plus.

Passons à la deuxième question. Le 12 mai, le Conseil d'Etat a reçu du Commandant territorial I à Lausanne l'ordre de mobiliser le 18 mai une compagnie de landsturm pour la garde de l'usine. Le Conseil d'Etat a immédiatement demandé au Conseil fédéral qu'on fasse abstraction de cette mobilisation, la gendarmerie étant à même d'assurer l'ordre. Mais le Départ. militaire fédéral a estimé que ce serait insuffisant. Le Conseil d'Etat a alors suggéré l'idée d'envoyer à Chippis une partie des troupes du Simplon. Il a été fait droit à cette demande. Mais nous avons été fort étonnés d'apprendre par une dépêche de Berne, datée du 24 mai, que le Département militaire fédéral ordonnait pour le 4 juin, la mobilisation d'une compagnie de landsturm, composée des hommes de la région de Sierre. Le Conseil d'Etat a immédiatement télégraphié que ces hommes étaient en ce moment absolument indispensables à l'agriculture et que le service fait par des gendarmes serait suffisant.

Le Départ. militaire fédéral a répondu toujours par télégramme qu'il ne pouvait prolonger au-delà du 4 juin la mobilisation du détachement du Simplon et qu'il maintenait son ordre. Le Conseil d'Etat n'a eu qu'à s'incliner devant cet ordre.

Pendant combien de temps cette compagnie de landsturm sera-t-elle mobilisée? Nous croyons savoir que la Société de Chippis étudie des mesures de protection qui pourront à elles seules faire face à la situation dans quelques semaines; en sorte que notre landsturm mobilisé le 4 juin pourra peut-être rentrer dans ses foyers après une quinzaine de jours.

M. Burgener conclut: Nous estimons avoir fait notre devoir; le Conseil d'Etat comprend les mesures prises par le Conseil fédéral et dictées par des intérêts d'ordre nationaux. Il comprend aussi l'inquiétude de l'usine de Chippis. Le Valais a un intérêt moral et financier à ce que cette usine puisse exercer en toute sûreté et tranquillité son industrie.

M. Leuzinger remercie M. Burgener pour sa protestation et les mesures prises. Il constate que le Chef du Départ. militaire fédéral manque totalement de sang-froid et qu'il vaudra mieux nous fier à la Providence, en cas de danger, qu,au colonel Décoppet. Il persiste à croire que la gendarmerie serait suffisante pour la garde de l'usine et que la Société pourrait se suffire à elle-même en créant une garde civique; qu'elle ferait bien d'agir ainsi plutôt que d'exaspérer nos populations en enlevant les bras nécessaires aux travaux agricoles.

L'interpellation est ainsi liquidée.

Crédits supplémenentaires

Le Grand Conseil accorde les crédits supplémentaires suivants:

Département de l'Intérieur fr. 70,000; Travaux publics fr. 10,336; Finances 3300.

Parmi ces crédits ,relevons frs. 5000 en faveur de la Chambre valaisanne de Commerce.

Arsenal

Le Conseil d'Etat est autorisé à vendre à la Confédération le terrain pour la construction d'un nouvel arsenal à Sion.

Pisciculture

Le Grand Conseil vote l'achat d'un établissement de pisciculture à Vionnaz au prix de frs 25.000.

M. Seiler fait observer que l'Etat n'a pas de dépense à supporter de ce fait, car la Société de l'Aluminium à Chippis, pour se libérer de l'obligation de verser annuellement 500 mille alevins dans le Rhône, fournit la somme nécessaire.

*

L'ordre du jour est épuisé. M. le Président prononce la clôture de la session en souhaitant aux députés bon retour dans leurs foyers.

FAITS DIVERS

CHIPPIS — Un bel impôt

Un accord a été conclu récemment entre l'Aluminium et le conseil communal de Chippis, en vertu duquel la part d'impôt de l'Usine e stfixée à fr. 130.000 par an. C'est un peu mieux que ce que l'Usine versait précédemment.

Loto de bienfaisance

Les internés de Viège remercient vivement toutes les personnes qui ont contribué au succès du loto organisé le 20 mai. Grâce à leur dévouement et à leur générosité, les bénéfices réalisés atteignent 955 francs, qui ont été répartis comme suit:

55 francs aux pauvres de la commune de Viège; 100 francs pour les prisonniers de guerre en Allemagne; 800 francs pour les évacués des régions envahies.

Une démission à l'Ecole de Commerce

Nous apprenons la démission de M. J. Gern professeur de branches commerciales à l'Ecole cantonale de commerce.

M. Gern va à Lausanne, où on lui a offert une situation fort enviable à l'Ecole de Commerce de cette ville.

Pendant les quelques années qu'il a passées à Sion, M. Gern a travaillé activement à développer et faire connaître notre Ecole de commerce. Il fut un des fondateurs de l'Association valaisanne pour l'enseignement commercial et industriel.

Licenciement

Il a été dit, à la dernière séance du Grand Conseil, que le R. I. M. 6 serait licencié vers la mi-août.

Nos soldats seraient ainsi absents pendant les gros travaux du début de l'été.

Cette fâcheuse nouvelle ne se confirme, heureusement, pas entièrement.

Il est en effet, plus que probable que l'on tiendra compte, à Berne, du service de garde fait cet hiver à Brigue et au Simplon, par quelques compagnies valaisannes.

Les Cps. I et II des Bat. 11, 12 et 88 seront probablement licenciées un mois plus tôt que les Cps III et IV qui iront terminer au Tessin leur service de relève.

De la contrée de Sierre

La campagne a un aspect magnifique. Si rien de contrariant n'arrive, nous pouvons espérer une récolte splendide.

Les arbres promettent des fruits abondants, la vigne a une sortie très forte, les foins sont serrés, — seuls les jardins souffrent un peu de la sécheresse. Mais on ne peut pas tout avoir. — Espérons que le Bon Dieu voudra bénir les efforts de nos braves agriculteurs.

MONTANA — Terrible accident

Un ouvrier du funiculaire, du nom de Tapparel, voulant contrôler le fonctionnement des graisseurs du câble fut pris par le câble et terriblement abimé. Il a un bras arraché et de graves lésions à l'épine dorsale. Son état est désespéré.

SIERRE — Distribution des prix

Dimanche a eu lieu la distribution des prix aux enfants des écoles primaires. Cette petite cérémonie a eu lieu sur la place du nouveau collège. M. le Président Bonvin a fait aux enfants un petit discours dans lequel il a rappelé les petites innovations introduites dans le cours de l'année à notre organisation scolaire, notamment les soupes scolaires, les cours d'agriculture donnés aux garçons et de culture maraîchère donnés aux filles. Nos écoles deviennent d'année en année plus nombreuses. Il faudra sous peu construire une nouvelle maison d'école. Celle qui a été construite en 1909 est déjà trop petite.

Piqûre mortelle de vipère

L'autre jour, à Verbier, (Bagnes) une fillette de deux ans, que ses parents avaient emmenée avec eux à la campagne, fut mordue si cruellement par une vipère que, malgré des soins immédiats prodigués à Bagnes et à Martigny, elle a succombé après dans d'atroces souffrances.

Le col de la Gemmi

Le col de la Gemmi (2340 mètres) (Kandersteg-Loèche-les-Bains) est de nouveau praticable aux piétons.

Ecrasé par le train

Le train de la Furka a écrasé et tué net samedi à Biel (vallée de Conches) un enfant de trois ans et demi.

Valère

A Lausanne vient de mourir à l'âge de 69 ans, M. Th. van Muyden, architecte, un des restaurateurs de Notre-Dame-de-Valère, à Sion.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les internés aux champs

Le Département de l'Intérieur adresse la circulaire suivante aux administrations communales:

Le Secrétariat des paysans suisses nous informe que l'Office fédéral central pour les internés est disposé à mettre à la disposition des agriculteurs un grand nombre d'internés comme ouvriers de saison pour les grands travaux prochains, à la condition qu'un Office cantonal soit désigné pour recevoir les demandes et répartir les ouvriers.

Pour le canton du Valais, c'est le Département de l'Intérieur, Section de l'Agriculture, qui fonctionnera à cet effet comme Office central.

1. Salaire: bonne nourriture et logis, avec 1 à 2 francs, par jour de pluie, 2 à 3 francs par jour de beau temps.

2. Les frais de transport seront supportés par la Caisse de la Direction des internés.

.3 La durée d'engagement est illimitée; cependant, les internés doivent, dans la règle, être occupés au moins pendant une semaine.

4. Congé sans préavis.

5. Les internés restent subordonnés à la Direction de l'Armée et peuvent être renvoyées dans les établissements d'internés, s'ils n'ont pas une conduite satisfaisante; ils devront y retourner également à la fin de leur engagement. Les organes du Service de l'internement se réservent le droit de contrôler les conditions dans lesquelles doivent travailler les internés engagés.

Nous engageons les agriculteurs à profiter immédiatement de cette offre qui permettra de parer à la pénurie de main d'œuvre actuelle.

Nous recevons dès maintenant les demandes d'ouvriers internés, soit de la part des communes, soit de la part des particuliers, et nous les transmettrons au Service central, qui servira les demandes d'après le rang des inscriptions.

Le Chef du Dép. de l'Intérieur:
M. Troillet.

Répartition des Départements

Le Conseil d'Etat a procédé samedi à la répartition de ses portefeuilles.

M. Kuntschen cède le Département des Travaux publics à M. Delacoste et prend la direction du Département de Justice et Police, tout en conservant la section de l'administration forestière, qui fut rattachée tantôt au Département de l'Intérieur, tantôt à celui des Travaux publics.

Les autres Départements conservent leurs chefs actuels :MM. Burgener: Militaire et Instruction publique; Seiler: Finances; Troillet: Intérieur.

Le changement survenu était tout indiqué: M. Delacoste, qui est géomètre de profession, est mieux placé au Département des Travaux publics qu'à celui de Justice et Police.

Chronique sédunoise

Assemblée primaire

L'assemblée primaire, tenue dimanche à 4 heures, n'avait à son ordre du jour que l'approbation des comptes municipaux et de ceux des services industriels; cela explique qu'elle a été peu fréquentée; le président a ouvert séance en présence de.. deux citoyens; une retntaine d'autres suivirent.

Comme nous l'avons annoncé les comptes soldent par 364.414 frs 12 aux recettes et 364.224 frs 96 aux dépenses laissant un petit boni de 189 frs 16.

Le président constate que si la situation financière de la commune est bonne, celle des contribuables l'est également, ainsi qu'en témoigne la complète rentrée des impôts. Il explique que cette situation favorable, malgré la mauvaise récolte du vignoble en 1916, est due au fait qu'il n'y a pas eu de chômage et que les autres produits agricoles ont donné un bon rendement.

La section première concernant l'administration générale, recettes et dépenses, ne donlieu à aucune observation.

A la section deuxième « Police » une remarque est faite à propos des défectuosités du service du ramonage. On se plaint de ce que « l'homme noir » arrive à l'improviste sans aviser les ménagères et veut absolument ramoner alors que les cuisinières ont mis le pot au feu. M. Graven prend bonne note de cette observation et donnera à cet employé les directions nécessaires.

A la 3me section « Travaux publics » M. le Dr Roten demande pourquoi ne figure pas un chiffre de recettes pour la vente de fruits. M. Graven explique que ce poste est nouvellement introduit; la recette réalisée l'année dernière est de 250 fr.; elle est comprise dans la rubrique recettes diverses: dorénavant, on peut compter sur un produit régulier de 400 francs environ.

La commune a, en outre, réalisé une recette de 300 francs en 1916, sur la vente des marrons.

M. le Dr Roten se plaint du mauvais état du chemin muletier conduisant à Savièse. M. Graven répond que des travaux ont été exécutés sur ce chemin; mais qu'ils seront toujours à recommencer tant que la commune de Savièse y laissera s'écouler l'eau de ses bisses; il faudra arriver à forcer cette commune à prendre les mesures nécessaires. D'une manière générale, le Conseil municipal étudiera un plan d'amélioration des chemins et l'exécutera graduellement au fur à mesure de ses disponibilités financières.

M. l'ingénieur de Preux attire l'attention du Conseil sur l'entretien défectueux du canal d'assainissement de Vissigen, récemment établi, et d'une manière générale de tous les canaux en insistant sur l'importance de cet entretien au point de vue économique. M. Graven reconnaît que cette remarque est juste; mais le canal de Vissigen est la propriété d'un consortage; la commune n'est intervenue à sa création que comme partie subventionnante; il y aura lieu d'examiner si elle doit assumer en lieu et place des propriétaires, l'entretien du canal. Le Conseil vouera toute sa sollicitude à cette question.

A la section première de la seconde catégorie, nous trouvons que le remboursement des frais militaires s'est élevé à fr. 23,906.97 alors que les prestations municipales faites à l'occasion d'écoles militaires ont atteint la somme de 25876 fr. 07. Le président expose que ces prestations dépassent toujours les recettes et qu'il a fait cette remarque à Berne d'où on a répondu que la commune retirait suffisamment d'avantages du fait des cours et écoles militaires pour consentir ce petit sacrifice.

A la 3e section, M. Graven annonce que le pavage des rues a coûté 93,000 fr., entièment payés; la construction du nouveau réseau d'égoûts 95,000 fr.s également payés.

Les comptes ne donnent pas lieu à d'autres observations et sont approuvés, ainsi que l'inventaire et la situation des fonds spéciaux. Quelques modifications seront apportées à l'avenir à l'inventaire où l'on fera disparaître certains postes improductifs pour les remplacer par des postes productifs.

Le budget pour 1917 est également approuvé; dans son élaboration, le Conseil municipal s'est inspiré du principe qu'il fallait réduire les dépenses pour travaux publics au strict nécessaire, afin de ne pas enlever des bras à l'agriculture et de consacrer les ressources aux questions d'alimentation et de secours.

Les comptes des services industriels sont approuvés. Le service des eaux a produit un bénéfice de 17,763 fr. 95 contre 18,463 fr. 55 en 1915; celui du gaz de 504 fr. 70 contre 3695 fr. 25 en 1915; celui de l'électricité d. fr. 100,528.90 contre 78,055 en 1915.

L'assemblée primaire sera prochainement nantie d'un rapport complet sur la construction de la nouvelle usine de la Lienne et sur les prévisions de son rendement d'exploitation.

SUISSE

Violation de frontière

A 1 h. 45 du soir, deux biplans ont survolé le territoire suisse dans les environs de Boncourt. L'on a établi avec certitude que l'un d'eux était allemand. Ils volèrent dans la direction de Courtemaiche-Cœuvre-Bonfol et quittèrent la zone aérienne suisse au-dessus de la route Bonfol-Ottendorf à 1 h. 51 du soir. En raison de la grande hauteur à laquelle ils volaient, nos postes n'ont pas tiré.

Un avion français venant de Grandvillars a survolé Boncourt à 3 h. 15 soir en se dirigeant vers Bure. Au retour, il survola Buix pour disparaître dans la direction de Grandvillars. Nos postes ont tiré.

Soldats disparus

Depuis le 22 mai un sergent et un fusilier qui avaient fait une patrouille sur le col de San Lucio (canton du Tessin) sont portés disparus. Au dire de douaniers italiens, ils se trouveraient à Porlezza. Cet incident a fait naître à Lugano des bruits de toute nature, et la presse tessinoise demande des éclaircissements au commandant de l'armée. Les autorités militaires n'ont pas encore reçu jusqu'ici des nouvelles suffisamment sûres à ce sujet, un communiqué suivra dès que des renseignements plus circonstanciés seront arrivés.

Etat-Major de l'Armée
Bureau de la Presse

Avion allemand en Suisse

Le 27 mai à 7 h. 30 du matin, un avion allemand a atterri à Alle, les occupants, 2 officiers ont dû toucher terre ensuite d'une panne de moteur. Croyant être descendus sur territoire français, ils ont mis immédiatement le feu à leur appareil. Les deux officiers ont été internés.

Etat-Major de l'Armée
Bureau de la Presse

La guerre

La bataille du Carso

Le front italien est actuellement le seul où la bataille fait rage. En France, un calme relatif succède aux violentes offensives franco-anglaises. En Russie, l'armée est encore sous le coup de la révolution et incapable d'un effort sérieux.

Cette nouvelle bataille de l'Isonzo est une des plus sanglantes qu'on ait enregistrées dans la présente guerre. Le bulletin autrichien du 26 mai disait:

« Jamais, pendant ces deux années de combats si bien remplies, l'héroïque armée de l'Isonzo n'a eu à résister à de plus grands efforts de l'ennemi que pendant ces derniers jours.»

Résumons les dernières phases de l'action qui se poursuit encore avec acharnement:

La bataille avait commencé par une attaque des Italiens au nord de Gorizia; cette attaque leur avait valu la conquête de quelques importantes positions; puis déplaçant leur centre d'attaque, les Italiens attaquèrent brusquement mercredi, par vagues successives, sur un front de quarante kilomètres, au sud de Gorizia, du mont Santo jusqu'à la mer. Pendant ce temps, des vaisseaux alliés soutenaient l'action en bombardant les derrières autrichiens depuis le golfe de Trieste.

Les Autrichiens ont résisté autour de Gorizia, où les combats précédents les tenaient en haleine. Mais au sud, ils ont été surpris et complètement désarçonnés. C'est au sud-est de Doberdo, au bord du plateau de ce nom, que les Italiens ont remporté le plus d'avantages. Ils se sont emparés des villages de Boscomalo et Lucati, et surtout celui de Jamiano, refoulant l'ennemi sur une profondeur d'un kilomètre et s'emparant de plusieurs hauteurs importantes.

Jeudi, au cours d'un nouvel assaut qui leur valut une avance de 3 km. et la prise de quelques villages, les Italiens firent 9000 prisonniers.

Vendredi les brigades de Toscane (régiment Arezzo 77 et 78, régiments 225 et 226) et les bersagliers (régiment 7 et 11) appuyés par quelques batteries de campagne qui avancèrent vaillamment derrière les fantassins, repoussèrent l'ennemi jusque sur la ligne Foce-Timavo Flondar, et la cote 31, au sud-est de Jamiano.

Au nord de Jamiano, après des attaques persévérantes, dans lesquelles se distingua sur toute la brigade de Mantoue (rgiments 133 et 114), les hauteurs très fortifiées des cotes 235 et 247 ont été conquises jusque vers les premières maisons de Vesio.

Samedi, les Italiens ont développé leurs progrès; ils se sont avancés au delà de la voie ferrée de Monfalcone à Duino.

La localité de Castagnavizza a été atteinte, occupée et dépassée. Mais d'incessantes concentrations de feu de nombreuses batteries autrichiennes ont obligé plus tard les Italiens à évacuer le village, dont ils tiennent encore le bord occidental.

Les communiqués autrichiens rendent hommage à la résistance des troupes impériales.

Les Italiens annoncent avoir fait du 14 au 26 mai, 22,419 prisonniers; les Autrichiens en comptent une dizaine de mille.

DERNIERE HEURE

A la Chaux-de-Fonds

CHAUX-de-FONDS, 28. — L'Union ouvrière a adressé au Conseil d'Etat une lettre chargée lui enjoignant de retirer les troupes « dont la présence constitue une provocation.»

Offensive attendue

MILAN, 28. — Les prisonniers autrichiens capturés ces derniers jours par les troupes italiennes, racontent que depuis la formation du ministère russe de concentration, et après que M. Kerensky eut fait connaître ses intentions, l'Autriche a cessé de prélever des troupes sur le front oriental.

Les Autrichiens sont persuadés que le général Broussiloff pourra lancer son offensive dans un délai relativement court.

Des proclamations

PETROGRAD, 28. — M. Kerensky a adressé à l'armée et à la flotte un ordre du jour vibrant où il dit notamment:

« Vous avancerez en rangs serrés et soudés par la discipline et le devoir, dans l'amour sans bornes pour la révolution et la patrie. Que l'armée et la flotte les plus libres du monde prouvent que la liberté est le gage de la force et non de la faiblesse. Qu'elles forgent une nouvelle discipline de fer, celle du devoir et relèvent la puissance combattive du pays.

« Rappelez-vous que quiconque regardera en arrière, ou reculera, perdra tout. N'oubliez pas que si vous ne défendez pas votre honneur, la liberté et la dignité de la patrie, vos noms seront maudits par la volonté du peuple. Vous devez débarrasser la patrie et le monde des violateurs et des usurpateurs; tel est le haut fait auquel je vous convie.»

PETROGRAD, 28. — Le Congrès des délégués des officiers a voté par 265 voix contre 246 une résolution déclarant que le salut de la patrie demandait la tension de toutes les forces du pays.

Le Congrès invite tous les officiers russes à tendre une main fraternelle aux soldats et ouvriers révolutionnaires pour consolider la liberté conquise par la révolution. En même temps, le Congrès demande aux classes aisées d'oublier dans cette heure si grave, leurs intérêts personnels et de soutenir le gouvernement provisoire pour l'aider à conduire le pays jusqu'à la Constituante.

Le Congrès a ensuite acclamé avec enthousiasme l'ordre du jour Kerensky relatif à l'offensive.

L'Espagne ententiste

MADRID, 28. — Une foule énorme assista au meeting ententophile de la Plazza de Toros. Plusieurs discours ont été prononcés, entre autres par MM. Simarro, Leroux et Alvarez.

Puis une délégation s'est rendue chez le ministre de l'intérieur et lui a remis les résolutions adoptées.

1. L'Espagne ne peut pas rester indifférente et isolée dans le conflit européen.

2. Pour la défense de ses intérêts, l'Espagne doit orienter sa politique internationale vers la France, l'Angleterre et leurs alliés.

3. A la suite des attentats commis par l'Allemagne contre la neutralité espagnole, l'Espagne doit rompre les relations diplomatiques avec cette nation. L'Espagne doit aussi accepter toutes les conséquences pouvant dériver de l'attitude qu'elle se croit obligée d'adopter pour la défense de sa dignité.

LesPilules Pink en camqagne

Jamais les gens de la campagne n'ont autant pris les Pilules Pink. Les conditions d'existence des agriculteurs ont, il faut bien le reconnaître, considérablement changé. Avant la guerre ils faisaient leurs travaux en prenant le temps et le personnel voulus, mais depuis que les hommes sont partis se battre, le travail n'ayant pas diminué, bien au contraire, les femmes, les enfants et même les vieillards se sont mis à des besognes d'hommes. Fatalement quelques uns devaient être victime d'un surmenage forcé. Combien de gens, vivant au grand air, n'avaient jamais pensé qu'ils auraient un jour besoin de ces Pilules Pink dont ils avaient lu si souvent dans leur journal, les relations de guérison. Aujourd'hui, payant à leur tour leur tribut à l'anémie, conséquence de trop de grandes fatigues, ils se sont souvenus, et c'est ce qui explique les nombreuses commandes venues de la campagne reçues par M. Gablin. Comme lorsque les Pilules Pink partent en campagne, elles rapportent toujours des guérisons, nous recevons chaque jour des lettres comme celle que nous citons ici, laquelle nous est venue du fond des Landes.

Mlle Marie Lafourcade, à Pourgues, Port de Lannes (Landes), nous a écrit:

« Vos Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien. Elles ont fait de moi une personne très forte et vigoureuse. Or, depuis plusieurs mois j'étais très affaiblie, très anémique. Je m'étais surmenée aux travaux des champs, si pénibles pendant ces temps de guerre, mais vos Pilules Pink ont eu vite fait de me rendre les forces perdues et la santé.

Les Pilules Pink guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, douleurs, neurasthénie, névralgies.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse: MM. Cartier et Jörin, droguistes ,Genève, frs 3,50 la boîte.

Fumez les cigares „PRO PATRIA“

LA SEMAINE DE SUZETTE
Seul Journal
Spécialement rédigé
POUR LES
PETITES FILLES
DE 8 A 14 ANS
Paraît le Jeudi
Le Numéro: 10 Centimes
Chez les Libraires
ET DANS LES GARES

Feuilleton de la « Feuille d'Avis » (N° 23)

LA PIEUVRE

XIII

Hilma et Mrs. Derrick, qui avaient repris le chemin de Los-Muertos, distinguèrent de loin le bruit de la fusillade.

— Arrêtez! cria Hilma au jeune Varca qui conduisait. Quel est ce bruit? Que se passe-t-il?

— On dirait des coups de feu! fit Mrs. Derrick pâlissante.

— Mai foi, oui, confirma le jeune garçon effaré. Ils doivent être en train de se battre!

Mrs. Derrick poussa un cri et cacha sa figure dans ses mains:

— Se battre! oh non! ce serait trop affreux! mon mari! mon fils!

— Où sont-ils? où?... questionna Hilma haletante.

— On dirait que c'est chez Hooden...

— Vite... Allons-y je veux y aller!

— Non, rentrons à la maison! supplia Mrs. Derrick. J'ai peur Hilma! J'ai peur!...

- Chez Hoden! commanda impérieusement la jeune femme. Pouvez-vous hésiter ,Mrs. Derrick, quand votre fils ,votre mari sont peut-être en danger! Vite, Varca! Vite, pour l'amour de Dieu!

Le jeune garçon fouetta son cheval; bientôt la légère voiture arrivait à la hauteur de Quien Sabe.

La route était bloquée, devant la ferme. Des meubles empilés en tas confus, jetés pêle-mêle, gisaient dans la poussière: tables, chaises, sofas, rideaux, armoires et bibelots, tout le mobilier dont Hilma était si fière était là; mais ce qui lui fut le plus pénible fut de voir son lit, ce fit qui faisait son orgueil, arraché à la discrète intimité de la chambre nuptiale, violé ,profané, exposé au regard curieux des passants. Une rougeur empourpra son front:

— Oh!.. gémit elle de nouveau Oh! Comment ont-ils osé?....

Mais des craintes plus graves l'envahissaient, séchant ses pleurs. Elles arrivaient chez Hooden; la cour était déjà encombrée de monde.

— Qu'est-il arrivé? Par grâce, dites-moi ce qui se passe murmurait Mrs Derrick, prête à tomber en faiblesse.

— Venez! dit Hilma avec force.

Elle l'entraîna à travers la foule.

— N'entrez pas, dit Presley se dressant sur le seuil pour leur barrer le passage, très pâle.

— Harran... Magnus! Où sont-ils?

— Mon mari?... Où est mon mari... questionnait Hilma.

Repoussant Presley avec une force irrésistible, elle pénétra résolument dans la première pièce; Behrman et Ruggles, qui s'entretenaient à voix basse avec Phelps, se turent à sa vue. Une odeur singulière emplissait l'atmosphère; des instruments de chirurgie brillaient sur une table; et dominant le murmure des voix et des pas étouffés, on distinguait un son terrible: celui d'une respiration agonisante et entrecoupée d'un sinistre gargouillement.

— Où est mon mari? demanda Hilma.

Tout à coup, elle vit le corps d'Annixter étendu sur le lit. Sans un cri, sans un mot, elle alla droit à lui, et tombant à genoux auprès de la couche funèbre, elle pose sa tête auprès de celle du mort; elle demeura immobile, le visage plus blanc que sa robe, de grosses larmes roulant de ses yeux sur la face pâle de son mari.

Apprenant l'arrivée des deux femmes Magnus sortait de la pièce du fond. Mrs Derrick se jeta dans ses bras.

— Harran!... Ah! dites, il n'est pas...

— Nous ne savons encore... Le docteur est auprès de lui, Annie.

Il se contint. Lui, l'indomptable, ne pouvait se laisser aller, même en ce moment. Mais Mrs Derrick s'arracha soudain de ses bras et fendant un groupe au fond de la pièce, elle vint tomber auprès de son fils, criant d'angoisse et d'épouvante. Harran était allongé à plat sur le sol. Sa veste enlevée lui reculotte de cheval était saturée, dégouttante de culotte de cheval étiat saturée, dégouttante de sang. Ses yeux aux paupières mi-closes roulaient incessamment d'un côté à l'autre, et de sa bouche ouverte s'échappait à chaque respiration un bruit lugubre, effrayant. Ainsi couché, il semblait d'une longueur extraordinaire.

— Harrie. Mon enfant! répétait la malheureuse mère.

Elle avait pris une des mains inertes et la couvrait de baisers.

— Docteur! Oh Dieu! Vous le sauverez, vous le sauverez.

Le médecin secoua tristement la tête:

— Il est inconscient déjà, murmura-t-il.

— Où est-il blessé?

— Au poumon. Perforé de part en part.

— Il guérira? Je veux savoir la vérité!

— Je ne puis rien affirmer, Mrs. Derrick...

Elle falilit s'évanouir. Garrett et Presley l'entraînèrent dans la chambre de Minna Hooden, la portant presque; elle se laissa tomber sur le lit et demeura les yeux clos, le visage inondé de larmes, murmurant faiblement quelques mots, toujours les mêmes:

— Harrie!... mon enfant! mon petit enfant!

Ligueurs et adversaires se mêlaient maintenant sans aucune pensée d'hostilité. Behrman tenait les bandes pour le pansement de l'épaule fracassée d'Osterman. Presley, secoué de grands frissons d'horreur, aidait à couvrir le corps sanglant de Christian. Le maréchal était déjà reparti pour San-Francisco.

Osterman n'avait pas perdu connaissance, il gisait sur le seuil de la cuisine, nu jusqu'à la ceinture, l'épaule bandée ,la figure enveloppée d'ouate. Dès qu'il fut en état de parler il s'informa de ses camarades ,s'inquiétant de leur sort.

Comme Presley venait respirer une bouffée d'air pur à la porte il aperçut quelques hommes qui se dirigeaient vers le champ de blé au delà du fossé, marchant avec précaution.

— Ils cherchent Delassey, lui exliqua quelqu'un. On dit qu'il a été blessé et qu'il est allé se cacher dans les blés.

Le jeune homme courut les rejoindre.

— Attention! Méfions-nous! fit l'un des hommes. S'il n'est pas mort, il est capable de nous tirer dessus.

— Il ne doit pas être bien faraud! fit un autre. Regardez-moi un peu le blé.

— Seigneur! Il a saigné comme un porc.

— V'là son chapeau. Il ne doit pas être loin.

Tout à coup ceux qui étaient devant s'arrêtèrent court:

— Le v'là!

Le cow-boy gisait sur le dos, les genoux relevés,l es yeux grands ouverts et vitreux, les lèvres noires. Sa main crispée tenait encore son revolver vide. Les hommes reculèrent avec un mouvement de répulsion irrésistible, car en vérité cette face rigide avait une explession de férocité effrayante.

— Il est mort?

— Il n'en vaut guère mieux, je crois.

— Mets la main sur son cœur, voir...

— Ma foi, je ne m'en soucie pas. Cela me porterait malheur.

— Il n'est pas beau, le chrétien!

— Mort ou vif, beau ou laid, il faut tout de même le rapporter là-bas.

On improvisa une litière et on rapporta le malheureux à la maison. L'ayant examiné, le médecin déclara qu'il était mort depuis une demi-heure.

Tout à coup il y eut une commotion. Mrs. Hooden arrivait avec Minna et sa petite fille.

— Mon homme! criait-elle sauvagement, interrogeant les visages. Qui a fait du mal à mon homme?

Elle se précipita dans la maison. Le corps de Hooden avait été déposé dans une pièce reculée. Comme guidée par l'instinct elle y courut, suivie de son aînée. Elles refermèrent la porte sur elles, et on les oublia pour l'instant.

gens de Bonneville, de Guadalajara, des

Au dehors la foule grossissait. Il venait des ranchs, de partout. Dans la maison, qu'avaient déjà quitté Behrman et Ruggles après avoir vu Osterman transportée chez lui sur un brancard, Hilma, toujours agenouillée auprès d'Annixter, soutenait dans ses mains la tête immobile et pesante; du côté d'Harran on entendait toujours ce son affreux, rauque et guttural; le malheureux père ne quittait pas des yeux ces pauvres prunelles, errantes, chavi-

LAUSANNE
Ecole LÉMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité

Champignons

Pendant toute la saison je suis acheteur de chanterelles. Les personnes qui seraient disposées d'en récolter ,sont priées d'écrire à Louis MAYOR, 18 r. de Lyon, Genève.

Chiffons, métaux

Industriels, Commerçants et ménagères

je suis acheteur de n'importe quel stock de tous genres de vieux fer, métaux, laines et chiffons à des prix défiant toute concurrence.
— GROS & DETAIL —
NOLLI, Vevey, Téléphone 331

Chacun peut gagner facilement
4-5 francs par jour
en devenant dépositaire de mon magnifique remède contre tous les vers, escargots, cafards et larves nuisibles aux jardins et campagnes.
Capital nécessaire : 25 à 50 fr.
pour lesquels je fournis la marchandise. Demandez immédiatement échantillon, conditions et prospectus gratuits.
Edouard MARTIN, fabr. de prod. chim. ZURICH, Kaspar Escherhaus.

Boucherie A. Pellet
Terrassière 44 Genève
J'expédie par colis postaux:
Viande à bouillir 1er choix depuis 1.40 la livre
Expédition contre remboursement par retour du courrier.
Prix modérés pour Hôtels et Pensions

Cyprin
du Dr B. STUDER à Berne
Remède reconnu le meilleur contre la coqueluche, l'asthme les affections du larynx et des bronches
Le Flacon Fr. 3,50 Toutes Pharmacies
Dépôt Général : PHARMACIE STUDER, BERNE

Mme DUPASQUIER-BRON
SAGE-FEMME DIPLOMEE
Reçoit des Pensionnaires en tout temps
CONSULTATION - DISCRETION
Genève - 2, Place du Port, 2 - Genève
No des Trams: 1, 2 et 5 Téléph. 42-16

Ecole Guerre de Paris
Ecole supérieure de coupe-couture
Mme Fontana, r. Croix-d'Or, 29
Concession exclusive pour Suisse française et zone, ayant seule le droit de faire diplômer ses élèves de l'Ecole Guerre de Paris. Coupe pr dames. Coupe des corsets. Lingerie. Vêtements enfants. Modes. Moulage perfectionné. Vente patrons.

Retards
des règles sont vites corrigés par les remèdes du Dr. Williams de Londres. Envoi discret par le représentant DARA-EXPORT, GENEVE
Rue du Rhône 63,03

SAGE-FEMME
Mme MONTESSUIT
24, rue du Cendrier, Genève à proximité de la gde poste.
Reçoit tous les jours de 1 à 4 heures. Médecin à disposition.

SAGE-FEMME
Mme Zeender-Hochstrasser
GENÈVE Place de la Métropole à côté de l'Hôtel Métropole
Pensionnaires. Consultations 1-3 h.
Man spricht deutsch Téléphone.

Règles
Méthode infaillible contr retards. discrétion.
Ecrire à H. Nalban, Pharmacien, Petit-Lancy, Genève.

L'Ouvrier et les Veillées des Chaumières
H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustin, PARIS.
Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.
En vente dans les librairies et les gares: 5 Ct. le numéro.
Abonnement d'un an 7 francs.

IMPRIMERIE GESSLER
RUE DE LA DENT-BLANCHE SION

ACTIONS	STATUTS
FACTURES	JOURNAUX
BROCHURES	" AFFICHES
CATALOGUES	PROGRAMMES
Cartes d'adresses	Têtes de lettres
Memorandums "	" " " Circulaires
Enveloppes " " "	" " " Faire-part
Registres " " " "	" " " " Tableaux
Chèques - Traites	Cartes de Visite
Brochures " " "	Etiquettes de vins
Prix-courants " "	" " Travaux " "
Menus - Volumes	pr. administrations
" " " etc. " " "	" " " etc. " " "

Travail prompt et soigné
:- PRIX TRÈS MODÉRÉS -:

Persil
pour
le linge en dentelle !

J. E. Mugnier
Maison Grasso, Rue des Vergers, SION
Encadrement de tableaux, gravures, photos, diplômes, etc. etc. Grand choix — Prix de fabrique
Réparations. Prix réduit.

A louer
une gentille chambre meublée, S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

Garanti contre les ouragans et la grêle
Excellente ardoise pour couvertures et revêtements de facades
Durée illimitée - Garantie 10 ans
Revêtements intérieurs de plafonds et parois.
Pour offres et renseignements s'adresser M. A. Rosset, voyageur-représentant, Lausanne.

La situation en Belgique

Par groupes de vingt, de trente, de cent, les ouvriers belges, arrachés à leurs foyers, il y a un an, par l'ordonnance du grand quartier général allemand du 3 octobre 1916 rentrent dans leur patrie, mais dans quel état! Ils sont presque tous malades, tuberculeux, affaiblis, désemparés par des souffrances morales impossibles à décrire et par une nourriture insuffisante; ils sont hâves, défaits, maigres; leur allure est chancelante, leur regard morne et le peuple martyr qui les reçoit, heureux dans sa misère de retrouver des frères qui surent résister à la violence teutone, laisse échapper sur leur passage, des mots affreux: Voici les « cadavres » qui reviennent.

Les récits de ces ouvriers, notamment ceux des camps de Soltau et de Munster, ont produit une profonde consternation, non seulement parmi les populations de la Belgique occupée, mais encore au Havre, dans les bureaux des ministres de la justice et des affaires étrangères chargés de recueillir les témoignages qui permettront, plus tard, de faire connaître au monde les tortures que durent subir des milliers de Belges, résolus à ne pas se plier aux ordres de l'Allemagne. A mesure que les déportés regagnent la Belgique, on comprend mieux les motifs qui ont poussé le gouvernement de la Wilhelmstrasse à permettre leur départ d'Allemagne. Mal logés, mal nourris, brutalisés, sans distraction d'aucune sorte, ces hommes, solides au moment où les agents allemands les enlevèrent de force à leur famille, ne sont plus aujourd'hui que des épaves. Pourquoi dès lors les garder dans des camps de concentration? Ne valait-il pas mieux renvoyer dans leurs foyers, ces malades, ces éclopés, ces phtisiques incapables de fournir le travail que l'autorité militaire allemande attendait d'eux?

Ils reviennent certes, pas tous cependant, puisque le tiers des déportés seulement a été rapatrié, mais à cette heure, une autre question se pose: comment gagneront-ils leur vie? où trouveront-ils une occupation?

Pour justifier les déportations en masse, l'Allemagne ruina la Belgique, elfe prétendit (déclaration du gouverneur général von Bissing au représentant du New-York Times) qu'elle ne faisait qu'accomplir, dans « une pensée d'humanité et d'hygiène morale, le devoir imposé à l'autorité occupante par la convention de La Haye », mais en réalité, par une série d'ordonnances sévères, elle s'emparait de toutes les matières premières, entre autre des laines, du lin, des textiles, des cuirs; elle saisissait, les machines, les pièces de machines, les machines-outils, les huiles de graissage, les installations industrielles, les courroies de transmission même. Les rapatriés se verront ainsi dans l'impossibilité de s'occuper dans l'industrie de leur pays, industrie jadis florissante. Ils ne trouveront plus que des fabriques sans tours, sans établis, des chantiers vides; ils ne verront plus de la Belgique, dont la puissance productrice rivalisait avec celle des plus riches comtés anglais, le Lancashire et le Yorkshire, qu'un pays nu, dépouillé de tout, et si dans leur intention sincère de travailler à la reprise de la vie économique, ils cherchent à gagner un maigre salaire en se lançant dans le commerce, ils se trouveront de nouveau paralysés. Le commerce, en effet, a été, à son tour, entravé par des mesures nombreuses que M. Fernand Passeleck, dans son livre « Les déportations belges à la lumière des documents allemands » a longuement analysées. Il ne faut pas oublier, en effet, que les envahisseurs de la Belgique n'ont reculé devant aucun moyen pour procéder à l'étouffement de la concurrence belge au profit de l'industrie et du commerce allemands:

1. par la création de « centrales d'achats» monopolisant les échanges et les répartitions des matières, produits ou objets soumis à saisie ou déclaration;

2. par le trouble général résultant dans les affaires, de la succession ininterrompue des décrets de saisie et des manquements réitérés de l'administration allemande aux promesses faites par le gouverneur général;

3. par les entraves innombrables apportées à l'activité économique, même en dehors de la zone d'étapes; empêchements à la circulation intérieure, par terre et par eau, réquisition générale des moyens de traction; exigence d'autorisations payantes pour toutes les manifestations de la vie d'échanges; interdiction d'importer les produits (tels le savon et les produits sébacés) dont l'Allemagne cherche à se réserver pour elle seule les stocks disponibles en Hollande; interdictions, taxes prohibitives et mesures diverses quant aux exportations, destinées à priver certains industries belges des derniers marchés étrangers qui leur fussent ouverts (charbons, fers, verres.)

Ainsi, par des centaines d'ordonnances, le gouverneur général de la Belgique réussit à tuer tout commerce et à créer par cela même une situation économique qui lui permît de justifier les déportations et d'accuser les ouvriers belges de paresse. L'administration germanique ne se borna pas seulement à entraver le commerce et à paralyser l'industrie, elle s'attaqua encore à l'agriculture en décimant l'élevage, particulièrement l'élevage chevalin, par des réquisitions répétées à l'infini. Une fois que les paysans belges se virent dans l'impossibilité de cultiver leurs terres, faute de chevaux, le général von Bissing leur reprocha leur inactivité, alors qu'à la fin de 1915, avant la publication des ordonnances qui préparèrent le chômage, la presse d'outre-Rhin affirmait que « les conditions qui régnaient dans l'agriculture étaient à peu près normales. »

Le peuple belge des campagnes comme des villes, sut, malgré la guerre, se mettre courageusement au travail pour ne pas mourir de faim, mais il avait compté sans ses maîtres temporaires et si aujourd'hui on paye 75 ct. un œuf, 15 fr. le kilo de boeuf, 8 fr. le kilo de riz, 18 fr. le kilo de café, si les rapatriés d'Allemagne ne rencontrent plus dans les champs que de rares attelages, traînés par des bœufs maigres et conduits par des vieillards ou des femmes, c'est que l'Allemagne a voulu cette situation. Elle n'a fait qu'appliquer le plan du docteur Rathenau; l'action de l'autorité allemande en Belgique a été principalement, sinon exclusivement conduite dans le dessein réfléchi d'exploiter méthodiquement les ressources du pays au profit de l'empire allemand et au bénéfice direct de son organisation de guerre.

Pour excuser ces mesures, le gouverneur général prétexta que ces « travaux de chômeurs» (construction et réfection des routes, creusement de bassins, terrassements) grevaient onéreusement le budget des communes. Il voulut ainsi rappeler les autorités belges à la prévoyance, oubliant avec intention de dire quelle était sa responsabilité, si la situation financière des provinces de la Belgique ne pouvait plus être considérée comme stable. Il oubliait sciemment de rappeler que la contribution de guerre permanente qui frappait les communes depuis le mois de décembre 1914 s'élevait à 40 millions de francs par mois que cette contribution, par une ordonnance du 20 novembre 1916, fut portée à 50 millions de francs, en sus des impôts ordinaires. Il ne disait pas non plus que 430 millions de marks avaient été soustraits de deux instituts belges d'émission: la banque nationale et la société générale, autant d'actes qui devaient nécessairement ruiner la vie économique du pays et qui démontrent, avec une clarté saisissante, que l'Allemagne, en préparant et en ordonnant les déportations belges, agissait d'après un plan préparé de longue date. Il est dès lors impossible aux hommes politiques d'outre Rhin de soutenir que les mesures analysées rapidement dans cet article ont été dictées par un « souci sincère » de venir en aide à leurs victimes.

On doit plutôt s'effrayer de reconnaître avec quelle méthode les Allemands sont arrivés à transformer un pays autrefois prospère en un vaste désert.

(Gazette de Lausanne) P. Calame.

NÉVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête
Seul REMEDE SOUVERAIN KEFOL
Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, phien, Genève
Toutes Pharmacies. Exiger le „KEFOL".

rées... La mère était revenue; affalée sur le sol, livide ,le regard égaré, elle serrait convulsivement dans les siennes la main déjà froide de son dernier né.

Peu à peu le sinistre gargouillement se fit plus rare, plus irrégulier. Les paupières s'abaissèrent, la respiration s'arrêta. Derrick tourna ses yeux angoissés vers le chirurgien.

— Tout est fini... Il est mort!... murmura-celui-ci.

Annie poussa un cri terrible; elle se releva comme pour fuir, puis retomba de tout son haut sur son fils et demeura allongée, poitrine contre poitrine, avec un gémissement de bête blessée... Les larges épaules du Gouverneur se courbèrent pour ne plus jamais se redresser.

— Dieu me pardonne et m'assiste! gémit-il.

Hors de lui, de douleur et colère et de pitié, sentant son cœur brûler d'indignation impuissante ,Presley sortit. Sur le seuil il croisa le tenancier du bar, Caraber.

— Est-ce qu'il est...? chuchota celui-ci.

— Mort? Oui, il est mort; ils sont tous morts, lâchement, traîtreusement assassinés! A qui le tour, maintenant?

— C'est ainsi qu'ils ont tué ma femme jadis, Presley.

— Donnez-moi votre main, Caraber, Je vous avait mal jugé jusqu'ici... Mais vous aviez raison de prêcher la révolte. Ce sont des misérables, des voleurs, des assassins.

— Oui, mais ils ont la force de leur côté, ricana le cabaretier.

On hissa Hilma dans la carriole, à côté de Mrs. Derrick, derrière le véhicule qui emportait à Los-Muertos les corps de Harran et d'Annixter. La jeune veuve n'avait plus de toit, le domaine de Quien Sabe étant tombé aux mains de la compagnie, on décida de la recueillir à Los-Muertos, ainsi que Mrs Dyke et la petite Sydeney.

Vers minuit, ce soir-là, la mère du mécanicien entendit des gémissements pitoyables s'échapper de la chambre d'Hilma, voisine de la sienne. Elle y courut et trouva la jeune femme en proie à une terrible crise nerveuse. Sa douleur vaillamment contenue tout le jour, éclatait enfin en sanglots, en plaintes déchirantes. Bientôt d'atroces souffrances se déclarèrent. Un médecin mandé en toute hâte déclara la situation grave. Au matin, la malheureuse enfant se débattait entre la vie et la mort, ayant perdu en quelques heures son foyer, son époux et toutes ses espérances.

Les journaux du lendemain publièrent une lettre signée de Behrman et Ruggles, déclarant qu'ils déclinaient toute responsabilité dans les malheureux événements de la veille. La compagnie n'avait pas outrepassé ses droits, et la rebellion ouverte contre les pouvoirs publics, représentés par le maréchal du district, était passible des tribunaux.

Incapable de demeurer à Los Muertos, car le domaine tout entier, la vaste maison morne et silencieuse, semblaient recouverts d'un voile funèbre, Presley partit pour Bonneville. Un ardent désir de vengeance le possédait tout entier. La pensée que Behrman arriverait à s'emparer encore de Los-Muertos lui était intolérable. Il en arrivait à concevoir des idées de meurtre, de terribles représailles.

— Le tuer... le tuer de ma main plutôt que de voir cela! se répétait-il.

Et il se voyait en imagination serrant entre ses doigts de fer le cou gras de cet homme broyant ses énormes bajoues, lui arrachant cette vie maléfiques, occupée tout entière à opprimer les faibles, extorquer l'argent des riches, corrompre les juges, esquiver la loi. Il rêvait de lui faire expier ses crimes; et la ruine et l'emprisonnement de Dyke, et la saisie de Quien-Sabe, et la meurtre d'Harran et d'Annixter, et le bonheur foulé aux pieds d'Hilma... Le poète, le doux rêveur était transformé, bouleversé jusque dans le fond de son être... Il entra en passant chez Caraber. Après une longue confabulation avec le cabaretier, il sortit, très pâle, les traits durcis, la physionomie fermée, déclarant que sa résolution était prise...

Les ligueurs devaient tenir un grand meeting à Bonneville ce jour-là. Presley se rendit à l'Opéra pour y assister.

La vaste salle était comble. Garret occupait la scène. Il ouvrit la séance, raconta succinctement les tragiques événements de la veille et proposa d'adresser un message de sympathie à leur président, frappé dans ses plus chères affections; il ajouta que, personne n'en doutait, si les ligueurs n'avaient été lâchement pris par surprise, ils se seraient fait tuer jusqu'au dernier pour défendre leur bon droit....

— J'ai d'ailleurs une triste nouvelle à vous annoncer, ajouta-t-il. Notre ami Osterman vient de succomber à ses blessures...

Une immense clameur fit trembler les vitres de la salle. Ce fut un véritable rugissement de haine, d'exécration. Au même instant Magnus Derrick survenait. Seul le sentiment d'une grave responsabilité avait pu le tirer de chez lui alors que le corps inanimé de son fils gisait encore sous son toit. Mais il était le chef de la ligue et cette réunion pouvait avoir de graves conséquences.

Des ligueurs en assez grand nombre vinrent lui serrer la main; cependant on nota plusieurs abstentions. On sentait dans l'air, contre lui, comme un souffle d'opposition.

Refusant le fauteuil de la présidence qu'on lui offrait, il alla se placer dans un angle de la scène, où Keats, fervent ligueur qui lui était tout dévoué, commença aussitôt d'exhaler son indignation contre les « lâcheurs ».

— J'en suis honteux pour eux! Vous manquer en un moment pareil! Cela fait bouillir. Dire que si vous aviez réussi hier, il ne s'en trouverait pas un pour vous blâmer, ou insinuer que vous avez tout pris sous votre bonnet sans consulter les autres!... Ils ont besoin d'être remontés, Gouverneur!... Cette tuerie d'hier les a démoralisés...

Soudain la colère s'empara de Magnus; un profond mépris pour la lâcheté de ces gens le souleva, et il s'avança brusquement, prenant la place de l'orateur.

— Gentlemen! commença-t-il d'un air de hauteur et d'autorité.

Mais une formidable clameur lui coupa la parole; quand elle s'éteignit on entendit tomber du haut d'une galerie une voix gouailleuse:

— J'espère que vous allez nous parler de de l'affaire des deux délégués de Sacramento! criait-on. Allez-y! Nous ne serions pas fâchés de savoir comment les choses se sont passées!...

— A la porte! A la porte l'interrupteur! crièrent de nombreuses voix.

— Point! C'est Magnus Derrick le corrupteur qu'il faut y mettre!

Keats, hors de lui, montra le poing.

— Menteur! Drôle!... On vous a payé pour interrompre. Laissez parler le gentleman ou j'appelle la police.

— Pour mettre la main au collet de votre président? Cela ne serait pas trop tôt... On verra alors comment il sait faire élire les délégués, votre Derrick! Tenez ,d'ailleurs, voilà toute l'histoire en noir sur blanc!...

Et l'homme, se dressant au bord de la galerie, montrait un paquet d'exemplaires du « Mercure de Bonneville » sortant tout humide des presses. Il les lança dans la salle, comme de monstrueux papillons; et chacun de les saisir, de se les passer de main en main, parcourant avidement les colonnes; au bout de cinq minutes tout le monde avait lu le récit détaillé des agissements de Magnus Derrick à Sacramento...

Ainsi Geuslinger, après avoir pris son argent, l'avait vendu.

Keats, tout secoué d'indignation, menait grand tapage.

— Menteurs! calomniateurs! criait-il. Vous n'avez aucune preuve de ce que vous osez avancer. Et c'est une heure pareille que vous choisissez pour accabler un malheureux père après avoir assassiné son fils. Mais ça ne se passera pas comme ça... Il faut des preuves.

— Demandez-les à Derrick. Où s'est-il fourré? Si c'est une calomnie, qu'il le prouve. A lui de réfuter l'accusation.

— Derrick!... Derrick! hurlait la salle entière.

Il avait disparu de la scène. Tandis qu'on le cherchait vainement dans les coulisses, on continuait à s'arracher le « Mercure » dans la salle.

— C'est un mensonge! disait les uns.

— Une fabrication évidente! affirmait un ligueur.

— Mais, si c'était vrai pourtant? hasardait quelqu'un.

— S'il l'a fait, du moins ce n'est pas pour lui seul, mais dans l'intérêt de tous les rancheres...

— Oui, mais on n'a pas le droit...

(A suivre).